



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI



MINISTERE DU BUDGET

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

**Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD)**

Projet d'Appui à la Gestion de la Dette

**RAPPORT D'AVANCEMENT
(DEUXIEME SEMESTRE 2013)**

Mlle KAMISSO KHAIREH

PNUD

Décembre 2013

Kamisso Khaireh

PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE ET TERMES DE REFERENCES.....	4
METODOLOGIE DE TRAVAIL	5
STRUCTURATION DU RAPPORT.....	5
I. ESQUISSE DE LA SITUATION EXISTANTE AU MOMENT DU RAPPORT.....	6
1.1. DE LA DIRECTION DU FINANCEMENT EXTERIEUR.....	7
1.2. A LA DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE.....	9
II. PRESENTATION DES ACTIVITES QUODITIENNES REALISEES.....	11
2.1. LES TERMES DE REFERENCE DU PROJET.....	12
2.2. MES CONTRIBUTIONS AU SEIN DU SERVICE	13
III PRESENTATION DES METHODOLOGIES UTILISEES.....	21
3.1. STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME.....	22
3.2. PROJET DE LOI SUR LA DETTE PUBLIQUE.....	24
CONCLUSION.....	25
ANNEXES.....	26
Annexe 1 : Matrice des activités.....	27

INTRODUCTION

CONTEXTE ET TERMES DE REFERENCES DE LA MISSION

1. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs établis au titre du Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays (CPAP), vise à renforcer les capacités de pilotage stratégique du développement en matière de planification et de gestion macroéconomique.
2. Dans le cadre du projet de renforcement d'appui à la gestion de la dette publique financé par le PNUD, j'ai été recrutée à la Direction de la Dette Publique en qualité de consultante nationale pour une période de 18 mois. Mes termes de références figurent à l'annexe du présent rapport.
3. Le présent rapport d'avancement, fait état des fonctions qui m'ont été attribuées dans le cadre de ma mission, et qui sont définies comme suit :
 - a) L'accomplissement des opérations courantes du service de gestion de la dette ;
 - b) L'accomplissement des travaux d'analyse de la dette publique, de documentation des procédures de gestion de la dette et des procédures d'emprunts, et de révision du cadre juridique et réglementaire de la dette publique
4. Conformément aux Termes de Références du contrat, le travail que j'ai accompli durant les deux semestres précédant s'est focalisé sur l'accomplissement des opérations courantes du service de gestion de la dette ainsi qu'à la rédaction d'un draft de projet de loi sur la Dette Publique et du rapport sur la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) de Djibouti.

METODOLOGIE DE TRAVAIL

5. La méthodologie de travail utilisée tout au long de ce rapport a été participative. Les cadres du service de gestion de la dette y ont contribué beaucoup en mettant à ma disposition la documentation nécessitée dont les rapports et les guides méthodologiques de la Banque Mondiale en matière d'évaluation des performances de la gestion de la dette et de l'élaboration de la stratégie de gestion de la dette.

J'ai également eu l'opportunité de prendre part activement, à la formation de la Banque Mondiale sur l'élaboration de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme, qui m'a permis de rencontrer et d'échanger avec d'autres cadres du ministère et de la Banque Centrale.

STRUCTURATION DU RAPPORT DE MISSION

6. Ce rapport d'avancement est structuré en trois grandes sections.
7. La Section 1 est consacrée à la présentation sommaire de la situation existante au moment du rapport. Y est exposé la présentation générale de la nouvelle structure d'accueil à savoir la Direction de la Dette Publique.
8. La Section 2 sera consacré à une exposition des tâches quotidiennes que j'ai entreprises durant ces mois à la Direction de la Dette publique.
9. La Section 3 est consacrée à la présentation des travaux d'analyse que j'ai effectuée conformément à mes nouveaux Terme de Référence ainsi que l'outil analytique utilisé.

I. ESQUISSE DE LA SITUATION EXISTANTE ACTUELLEMENT

Section 1 : Présentation Générale de la structure d'accueil

1.1 Direction du Financement Extérieur (DFE)... :

La Direction du Financement Extérieur (DFE) est une structure administrative qui a été instituée par la Loi N°113 du 21 janvier 2001 au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification. Cette loi a été complétée en 2002 par la Loi N°195/AN/02 du 29 décembre 2002 précisant les services actuels de la DFE et le Décret N°2004-0085/PR/MEFPP du 06 mai 2004 portant réorganisation du MEFPP dont les services de la DFE et élargissant les prérogatives de la DFE en lui conférant le rôle d'Ordonnateur délégué pour les dépenses relatives à la dette publique et délégation de signature pour toutes dépenses relevant des projets sur financement extérieur. Enfin la Circulaire N° 647/MEFPP du 10/08/2004 fixe les attributions de la DFE et les procédures liées aux opérations de gestion de la dette et des dépenses effectuées sur les ressources extérieures. La Direction du Financement Extérieur est dirigée par un Directeur nommé, sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances, par arrêté pris en conseil des ministres, parmi les agents du cadre A, échelle A1 de l'administration.

ATTRIBUTIONS

La Direction du Financement Extérieur a pour mission la centralisation et la programmation des projets de développement pour disposer d'un meilleur suivi et d'une coordination des efforts des bailleurs de fonds.

Conformément aux dispositions des textes susmentionnés, elle est responsable de:

- L'identification, la centralisation et la coordination de l'ensemble des financements extérieurs (prêts et dons) existants ou en préparation;
- La participation à l'élaboration des programmes et projets de développement en préparation et à venir ;
- La participation aux négociations relatives aux projets de financement extérieur en préparation et à venir sur dons et prêts ;
- La participation à l'élaboration des procédures d'exécution des dépenses payées sur financements extérieurs et sur fonds propres (contrepartie budgétaire) ;

- L'exécution des procédures d'ordonnancement
- La mise en place et la gestion d'un système de suivi d'exécution des projets et programmes d'investissements sur financement extérieur (tirages et paiements ordonnancés) ;
- L'élaboration du Programme Triennal Glissant des Investissements Publics dans le cadre de l'élaboration du Budget Général de l'Etat en collaboration avec la Direction de l'Economie ;
- La préparation sur la base des échéanciers de la dette, le mandatement des échéances de la dette et la comptabilisation des ordres de paiements effectués et la conservation des pièces justificatives ;
- L'élaboration des procédures d'exécution des dépenses liées au service de la dette extérieure.

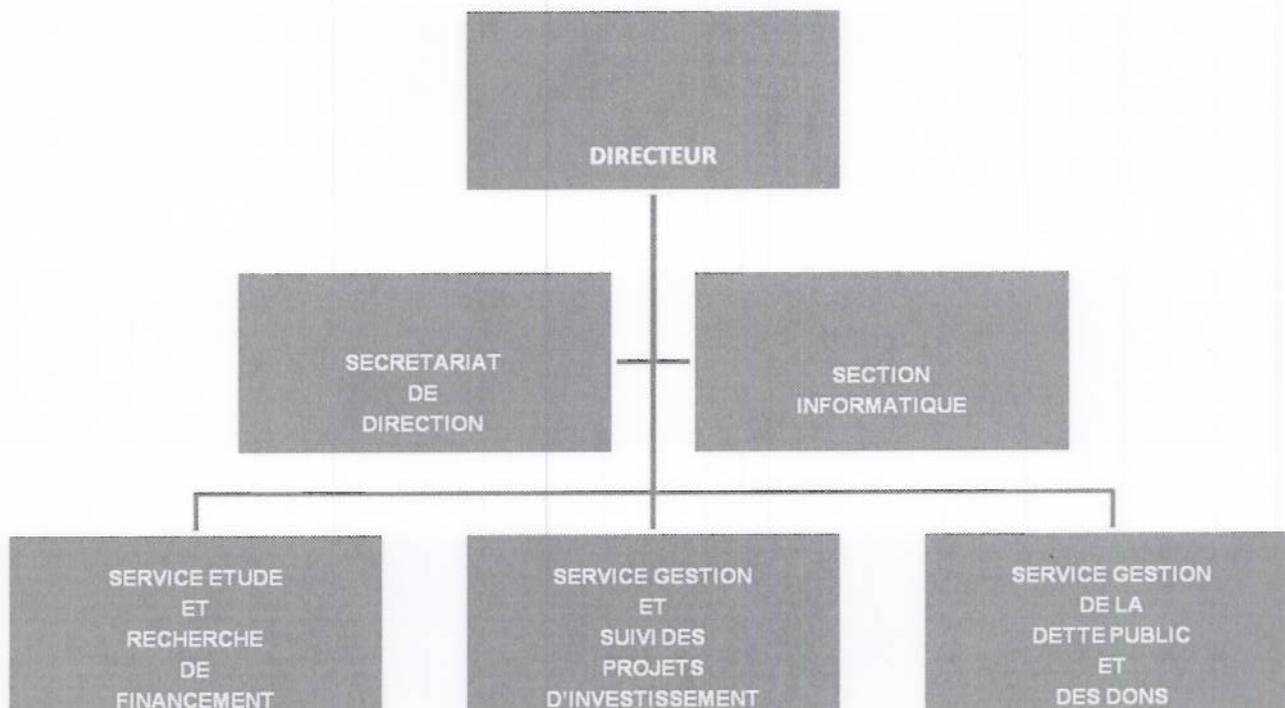
ORGANISATION

La Direction du Financement Extérieur est composée de trois Services placés sous l'autorité directe de Chefs de Services, agents du cadre A du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de la Privatisation, et nommés par arrêté simple, sur proposition du Ministre chargé des Finances :

Pour mieux mener sa mission, la DFE est organisée en trois services :

- **Service des Etudes et Recherche de Financement (SERF)**
- **Service de la Gestion et Suivi des Projets d'Investissement (SGSPI)**
- **Service de la Gestion de la Dette Public et des Dons (SGDD)**

Ainsi, l'organigramme hiérarchique de la direction se présentait comme suit :



1.2 à la Direction de la Dette Publique :

Suite à la séparation du Ministère de l'Economie et des Finances en deux ministères, la Direction du Financement Extérieur s'est retrouvée scindée en deux entités, à savoir la Direction de la Dette Publique qui a été placée sous la tutelle du Ministère du Budget et la Direction du Financement Extérieur qui a été rattachée au Ministère de l'Economie et des Finances.

La DDP a la charge de la gestion des mobilisations des financements extérieurs, conjointement avec la Direction du Financement Extérieur, et a la responsabilité de la préparation et la programmation du Programme d'Investissement Public (PIP) ainsi que la gestion de la dette publique.

La DDP est organisée en deux services :

• **Le Service Gestion de la Dette Publique et des Dons** est chargé de :

- Coordonner la gestion de la dette ;
- Mettre en place un circuit d'information sur la dette ;
- Superviser le calcul et la tenue des échéanciers de remboursement ;

- Veiller au mandatement à temps des ordres de remboursement et leur paiement à termes échu ;
- Comptabiliser les ordres de paiement effectués et assurer la conservation des pièces justificatives ;
- Préparer les négociations de rééchelonnement dans le cadre du Club de Paris ou avec les institutions multilatérales ;
- Veiller à la centralisation et la mise à jour régulière du classement des conventions de prêts et dons ;
- Réaliser les analyses et simulations sur la gestion de la dette ;
- Informer les responsables sur l'évolution probable de l'endettement du pays ;
- Recenser et archiver les conventions de prêts et dons ;
- Assurer la tenue et la mise à jour des échéanciers par catégories de prêts (dette publique et dette avalisée) ;
- Effectuer mensuellement le pointage avec le Trésor sur les échéances remboursées et les arriérés d'échéances ;

• **Le Service Gestion et Suivi des Projets d'Investissement** est chargé de :

- Assurer le suivi financier des projets sur prêts et dons ;
- Collecter les données sur les décaissements des projets financés par les agences du système des Nations Unies (dons) ;
- Comptabiliser les demandes de tirages ou de décaissements de fonds sur financement extérieur (prêts/dons) ;
- Viser et contrôler les ordres de paiement présentés par les agences d'exécution de projets ;
- Assurer le suivi des engagements et des décaissements sur les fonds de contrepartie de l'Etat ;

- Participer aux missions de supervision et de revue à mi-parcours des projets et aux réunions avec les missions financières (FMI, AFD, BM, BAD, UE...) ;
- Elaborer, gérer et assurer le suivi du Programme d'Investissements Publics (PIP).

II. PRESENTATION DES ACTIVITEES REALISEES

Section 2 : Activités quotidiennes au sein de la DDP

2.1 Les termes de référence du projet :

Recruté dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la dette dans la gestion publique, mes fonctions sont la continuité mais aussi un complément des tâches effectuées précédemment par mon prédécesseur dans la période de 2011/2012.

Mes tâches officielles conformément aux nouveaux termes de référence rédigée par la responsable du Service de Gestion de la Dette et des Dons pour l'année 2014 consistent en :

1. L'analyse des forces et faiblesses du cadre juridique et institutionnel de gestion de la dette ;
2. L'élaboration d'un draft de projet de loi de la dette publique en s'inspirant des cas d'autres pays ;
3. L'analyse du portefeuille de la dette publique (composition, coûts et risques) ;
4. L'analyse sectorielle de la dette publique en relation avec la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté ;
5. Mesure et analyse de l'impact des variations des taux d'intérêts et des taux de change sur le service de la dette publique
6. Analyse de la dette restructurée (Club de Paris, Bilatéraux arabes) et des mécanismes d'allègement possibles pour Djibouti
7. Formulation de la stratégie de gestion de la dette avec l'outil analytique ;
8. Documentation des procédures d'emprunt et des procédures de gestion de la dette ;
9. Simulation des projections du service de la dette en tenant compte des tests de sensibilité aux taux de change et aux taux d'intérêt ;
10. Préparation de l'analyse de la viabilité de la dette publique ;
11. L'élaboration d'un manuel de financement des bailleurs (conditions de financement, instruments de financement, conditionnalité, disponibilité, allocations de ressources...);
12. L'élaboration d'un bulletin des statistiques de la dette ;
13. L'élaboration de la matrice des risques opérationnels ;
14. La contribution à l'élaboration du rapport d'activité trimestriel.

2.2 Mes contributions au sein du service :

La plupart des activités décrites dans les termes de référence ont été réalisées avec succès.

Voici le planning des tâches que j'ai exécuté :

Activités	Résultats
Mandatement des échéances	✓
Elaboration de l'état d'exécution	✓
Elaboration de la situation de la dette mensuelle	✓
Suivi des arriérés de la dette extérieure et préparation des lettres de rappel	✓
Préparation du TOFE de la dette	✓
Mise à jour des fichiers mandatement et échéancier de la dette	✓
Préparation des avis de règlement pour les établissements publics	✓
Rapprochement entre avis d'échéance et facturation du SYGADE	✓
Mise à jour du SYGADE pour les opérations de décaissement et de remboursement	✓
Saisie des taux de change journaliers	✓
Analyse du projet d'accord de prêt et préparation de la fiche de modalité	✓
Calcul de l'élément don	✓

Voici la description des tâches d'initiation aux fonctions du back office que j'ai effectué durant ces deux trimestres :

1) Mandatement des échéances :

Au sein du service de gestion de la dette et des dons, il m'a été donné d'établir les bordereaux de paiement des échéances dues au titre de la dette extérieure qui sont transmis à la Direction du Trésor pour règlement. Ces bordereaux sont effectués sur la base des avis d'échéance transmis par les créanciers.

Les procédures de mandatement varient selon le type de remboursement du prêt. Pour effectuer le mandatement j'ai eu recours aux fichiers très organisés du service de la dette.

S'il s'agit d'un prêt contracté par l'Etat ou le gouvernement djiboutien :

- le bailleur envoie un avis d'échéance à la DDP par contre pour ceux émanant de l'International Développement Association ou la Banque Mondiale leurs avis d'échéances sont téléchargeable à partir de leur site dans la section « Connexion client » ;
- le SGDP procède à la vérification des montants avec l'échéancier prévisionnel qui se trouve dans la base de donnée du SGDP ;
- le SGDP émet le mandat de paiement (en francs djiboutien) ainsi que l'ordre de transfert libellé en devise étrangère en fonction du bailleur ;
- le SGDP rajoute le bordereau détaillé des ordres de paiement du Budget National en utilisant le tableau des nomenclatures pour différencier les principal et intérêt, suivi d'un courrier de règlement d'échéance adressé au Directeur de la Trésorerie Générale ;

Par contre pour les établissements publics les procédures sont minimales car il suffit juste :

- D'envoyer un courrier d'avis de règlement dont l'échéance ne doit pas dépasser 6 mois.

2) Elaboration de l'état d'exécution :

Dans le cadre du suivi administratif et comptable de la dette publique, un rapprochement est effectué à la fin de chaque mois avec la Direction du Trésor, concernant l'exécution

budgétaire du service de la dette mandaté. Ce rapprochement permet de confirmer le montant du service de la dette mandaté et le solde budgétaire de l'exercice. Il reprend le service de la dette mandaté du mois courant, le cumul du service de la dette jusqu'à ce mois, le montant disponible du budget au regard de la dotation allouée dans le cadre de la Loi de finances initiales. Sa présentation reste identique à celle du budget national avec les nomenclatures et les postes budgétaires.

Pour m'acquitter de cette tâche je me suis référée au courrier de départ en effectuant une saisie manuel des montants des bordereaux par bailleurs en prenant en compte uniquement la date d'émission. Néanmoins, il a aussi une autre possibilité en utilisant les données du fichier mandatement tenu sur Excel et actualisé au fur et à mesure de l'émission des mandats. Ces données détaillées sont agrégées par créancier et par mois avant d'être intégrées dans le fichier d'exécution budgétaire.

L'état d'exécution est ensuite édité en deux exemplaires, visés par la responsable du service et transmis directement au service des dépenses de la direction de la trésorerie générale. Ce dernier vérifie la concordance de leurs états respectifs avec ceux de la DFE puis en guise de confirmation, les vise à son tour. Les deux services se partagent les états d'exécution qui sont classées au final.

3) Elaboration de la situation de la dette mensuelle :

La dette mensuelle est regroupée en deux catégories : dette intérieure et extérieure. La dette intérieure concerne tous les prêts qu'à collecter l'état vis-à-vis du PORT, FMI et FMA, contrairement à la dette extérieure qui se concentre sur les prêts que les établissements publics et l'Etat ont contracté vis-à-vis des bailleurs internationaux. Cette dernière s'effectue grâce à la méthodologie du Fond Mondial International.

4) Suivi des arriérés de la dette extérieure et préparation des lettres de rappel :

Dans les attributions du Service de gestion de la dette et des dons, figure le suivi des arriérés de la dette extérieure. Ainsi au terme de chaque mois, on établit la situation des arriérés de la dette extérieure directe (Etat), avalisée (Etablissements publics) et de la dette intérieure (FMA, FMI, Port, BCI).

Cet état met en exergue les mandatements effectués au cours du mois au titre de la dette publique, les échéances de la dette publique réglées et les arriérés de la dette publique enregistrés.

En effet, à chaque début de semaine, le suivi des arriérés de la dette extérieure est effectué. Des rappels de paiement sont adressés hebdomadairement à la Direction de la Trésorerie Générale et aux établissements publics.

5) Préparation du TOFE de la dette :

Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) est un instrument statistique cohérent qui permet de mesurer de façon précise :

- (i) l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie ;
- (ii) l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macroéconomiques à savoir : la balance des paiements, la situation monétaire, l'épargne et l'investissement.

De ce fait, il établit une relation claire entre les recettes, les dépenses définissant un solde global qui permet d'appréhender les opérations de financement et leurs conséquences sur la dette.

Enfin, le TOFE est un outil essentiel pour la formulation et le suivi d'une politique budgétaire, il est établi à la fin de chaque mois. Les différentes directions concernées du ministère de finances communiquent au ministre les données afférentes aux recettes et dépenses.

La Direction de la Dette Publique transmet, les données sur les décaissements et la dette. Sur la base des informations de la situation mensuelle des arriérés de la dette extérieure, les différentes rubriques du TOFE, se rapportant à la dette, sont actualisées.

6) Mise à jour des fichiers mandatement et échéancier de la dette :

Après avoir effectué le mandatement des échéances exigibles du mois, j'ai procédé à la mise à jour du fichier mandatement et de l'échéancier prévisionnel de la dette de l'Etat. Ces fichiers contiennent les mêmes informations concernant le mandatement des échéances mais diffèrent dans la présentation.

Dans le fichier mandatement, les échéances sont classées en fonction du créancier et par ordre chronologique et les références de ces échéances sont indiquées contrairement à l'échéancier de la dette. Après la réception des avis d'échéance des créanciers, cet échéancier est utilisé comme base de vérification aux montants facturés par les créanciers. Au fur et à mesure des mandatements des échéances de la dette de l'Etat, l'échéancier est mis à jour. Dans une deuxième feuille du fichier, un rapprochement est effectué entre les montants prévisionnels et les montants effectifs du service de la dette de l'Etat. Un échéancier prévisionnel de la dette avalisée est également mis à jour sur la base des avis d'échéance adressés par les créanciers aux établissements publics débiteurs. Dès la réception de ces avis d'échéance, des ordres de règlement sont adressés par le service de gestion de la dette à l'établissement public concerné.

7) Préparation des avis de règlement pour les établissements publics

Les avis de règlement sont établis pour notifier aux établissements publics, débiteurs, les échéances dues au titre de la dette extérieure et les exhorter à les régler dans les meilleurs délais. Pour les établissements publics les procédures sont minimales car il suffit juste d'envoyer un courrier d'avis de règlement dont l'échéance ne doit pas dépasser 6 mois.

La préparation de cet avis nécessite de se rendre dans le fichier avis de règlement pour établissements publics choisir l'année puis le mois en cours pour ainsi compléter un exemplaire type de courrier adressé à chaque Directeur de l'établissement.

L'avis de règlement adressé aux établissements publics reprend ainsi toutes les informations de l'avis d'échéance, notamment le montant à rembourser, la date d'échéance, le nom du créancier, le numéro de compte du créancier).

III PRESENTATION DES METHODOLOGIES UTILISEES

Section 3 : Activités réalisées en conformité aux nouveaux termes de référence

3.1 Stratégie de la Dette à Moyen Terme

Afin de procéder à l'élaboration de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT), les cadres du Service de Gestion de la Dette Publique ainsi que les représentants des structures qui interviennent dans le circuit de la gestion de la dette publique (Direction du Trésor, Direction de l'Exécution Budgétaire, BCD, Direction du Budget), ont été formés à l'utilisation de l'outil analytique SDMT.

L'outil analytique de la MTDS, qui est un logiciel basé sur Excel, a été développé afin de faciliter le processus d'élaboration d'une MTDS. Il fournit des estimations quantitatives des arbitrages (choix) entre les coûts et les risques associés à diverses stratégies de financement;

L'Atelier de Formation sur la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) s'est tenu du 05 au 12 septembre 2013, au Kulan Center. Cet atelier a été organisé par la Direction de la Dette Publique avec le concours de la Banque Mondiale et des experts ayant conduit la mission, à savoir Mr **Bill Battaile** (Banque Mondiale, PRMED, Chef de mission), Mr **Samer Saab** (consultant de la Banque Mondiale) et Mr **Diego Rivetti** (Gestionnaire du projet Sygade à la CNUCED). Cette délégation avait pour mission principale de renforcer les capacités analytiques en matière de gestion de la dette en aidant les autorités à :

- ✓ formuler une stratégie de la gestion de la dette à moyen terme en se basant sur le contexte macroéconomique de Djibouti, la situation de la dette publique et les contraintes en matière d'emprunt;
- ✓ analyser le portefeuille de la dette publique actuelle en termes de coûts et risques,
- ✓ analyser les différentes stratégies alternatives à moyen terme et évaluer les coûts et risques associés ainsi que leur faisabilité.

La formulation d'une stratégie de la dette à moyen terme passe par les 8 étapes suivantes :

1. Identification des objectifs de gestion de la dette publique et la portée de la SDMT ;
2. Identification de la stratégie actuelle de gestion de la dette et analyse des coûts et risques de la dette existante ;

3. Identification et analyse des sources financement potentielles, y compris leurs caractéristiques de coûts et risques ;
4. Identification des prévisions et des risques de base dans les principaux secteurs de politiques, budgétaire, monétaire, extérieure et de marché ;
5. Examen des principaux facteurs structurels à long terme ;
6. Evaluation et classement des stratégies alternatives sur la base du compromis coûts et risques ;
7. Examen avec les autorités chargées des politiques budgétaire et monétaire, des implications des stratégies alternatives de gestion de la dette pour les conditions du marché ;
8. Choix d'une SDMT à adopter.

Les objectifs visés à travers cet atelier étaient :

- Analyser le portefeuille de la dette publique actuelle en termes de coûts et risques ;
- Analyser le contexte macroéconomique et définir les contraintes de marché et les contraintes en matière d'emprunt ;
- Analyser les différentes stratégies d'endettement alternatives à moyen terme et évaluer les coûts et risques associés ainsi que leur faisabilité.

3.2 Projet de loi de la Dette Publique :

La révision du cadre juridique est une des priorités pour l'amélioration de la gestion de la dette publique. Un cadre juridique et institutionnel clair et adéquat, facilite la gestion efficace de la dette. En termes de meilleurs pratiques, le cadre juridique pour la gestion de la dette publique doit prendre en compte les éléments suivants :

1. Une autorisation claire du parlement à l'exécutif du gouvernement pour approuver les emprunts et les garanties de prêt au nom du gouvernement
2. Une autorisation claire de l'exécutif aux entités de gestion de la dette pour réaliser des emprunts et des transactions liées à la dette et émettre des garanties d'emprunt
3. Détermination du rôle de coordination du comité national d'endettement public
4. Des objectifs clairs en matière de gestion de la dette
5. L'obligation de formulation d'une stratégie de gestion de la dette et d'établissement d'un plan d'emprunt annuel
6. Politique en matière d'endettement
7. L'obligation de préparation et de soumission au parlement, des rapports annuels couvrant une évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés et à la stratégie déterminée.

Les objectifs de ce projet de loi sont les suivants :

1. S'assurer que la gestion de la dette publique est gérée conformément à la loi publique,
2. Fournir un cadre pour la gestion efficace de la dette publique pour assurer :
 - ✓ La stabilité macroéconomique ;
 - ✓ Répondre aux besoins de financement par le maintien d'une prudence des risques et des services de la dette publique au niveau le plus bas possible ;
3. Spécifier un cadre de rapports sur la gestion de la dette publique ;
4. Spécifier un cadre pour l'élaboration d'une stratégie de la dette ;

CONCLUSION

Ces mois passés auprès de la Direction de la Dette Publique m'ont permis de mieux appréhender le circuit des financements extérieurs et les fonctions incombant au Service de Gestion de la Dette Publique.

Les activités courantes que j'ai été amené à effectuer durant ces deux trimestres ont renforcé mes acquis en matière de gestion de la dette, et me permettront de mener aisément les travaux d'analyse que je vais entreprendre dans le cadre de mes nouveaux termes de références.

Force est de constater, que les procédures de gestion de la dette actuelle ne sont pas toutes formalisées par un cadre réglementaire ou juridique, ce qui rend encore plus difficile le travail de suivi de la gestion de la dette publique.

Ceci étant une des missions de mon TDR qui consiste à cet effet, à la révision du cadre juridique de gestion de la dette, qui fait l'objet de nombreuses insuffisances.

D'où la nécessité d'élaborer un projet de loi régulant le la Gestion de la Dette Publique.

Les objectifs de ces trimestres ont été atteints pour la majorité, à savoir la formulation d'une stratégie de gestion de la dette ainsi que la rédaction d'un draft de projet de loi sur la dette publique.

Tout au long de la rédaction de mon rapport j'ai eu le soutien et la collaboration de mes collègues ainsi que de la responsable du service de la gestion de la dette.

Je leur adresse mes remerciements pour leur patience, leur compréhension et l'accueil chaleureux qui m'a été réservé.

Kamisso Khaireh

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'activités 2013-2014

Activités	Etat	Période
Rédaction du rapport d'activité trimestriel	En cours	Septembre- Décembre 2013
Elaboration du rapport sur la stratégie de gestion de la dette ;	Effectué	Octobre 2013
L'élaboration du bulletin des statistiques de la dette publique	En attente	Janvier 2014
Documentation des procédures d'emprunt et des procédures de gestion de la dette.	En cours	Janvier 2014
L'élaboration d'un manuel de financement des bailleurs.	En attente	Février. 2014
Préparation de l'analyse de la viabilité de la dette	En attente	Mars 2014
Elaboration d'un draft de loi sur la dette publique	En cours	Décembre 2013-Janvier 2014
Rapport sur l'analyse de la dette restructurée et des mécanismes d'allègement de la dette	En attente	Février 2014
Formulation d'une stratégie de gestion de la dette à MT avec l'assistance de la Banque Mondiale et du FMI. -	En attente	Décembre 2014
L'analyse sectorielle de la dette publique en relation avec la stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté.	En attente	Mars 2014